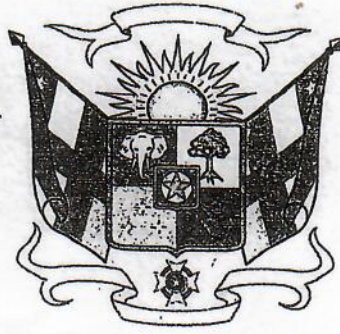


Présidence de la République
SP/MCO
Pour le Chef de l'Etat
04/03/20
DGP



République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

DECRET N° 20.050

**PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE
REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT**

- Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu la Loi n°17.009 du 21 février 2017, portant réglementation des Activités Postales en République Centrafricaine ;
- Vu la Loi n°17.019 du 19 mai 2017, portant dissolution de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
- Vu la Loi n°17.020 du 19 mai 2017, portant création de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) en République Centrafricaine ;
- Vu la Loi n° 18.002 du 17 janvier 2018, régissant les Communications Electroniques en République Centrafricaine ;
- Vu la Loi n°19.001 du 4 janvier 2019, portant mise en conformité de la Loi n°18.002 du 17 janvier 2018, régissant les Communications Electroniques en République Centrafricaine ;
- Vu la Loi n°20.004 du 13 janvier 2020, portant organisation du cadre institutionnel, juridique et financier applicable aux Entreprises et Etablissements Publics ;
- Vu le Décret n°16.018 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret n°19.056 du 25 février 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°18.259 du 5 octobre 2018, portant approbation des Statuts de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste en République Centrafricaine ;
- Vu le Décret n°16.380 du 12 décembre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère des Postes et Télécommunications chargé de la Promotion des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication et fixant les attributions du Ministre ;

- Vu l'Arrêté n°007/MPT/DIRCAB/19 du 3 décembre 2019, portant approbation des résolutions de la première session extraordinaire du Conseil de Régulation de l'ARCEP du 30 novembre 2019 ;
- Vu le Procès-Verbal de validation des résultats du test de sélection du Directeur Général de l'ARCEP, en date du 4 février 2020 ;
- Vu le Rapport n°085/ARCEP/CR/P.20 du 7 février 2020, relatif aux résultats définitif des candidats au poste de Directeur Général de l'ARCEP ;
- Vu la Note 086/ARCEP/CR/P.20 du 7 février 2020, portant proposition de nomination d'un Directeur Général de l'ARCEP ;

**SUR RAPPORT DU MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS,
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,**

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur **Benjamin Bonaventure PANZET SEBAS**, Ingénieur Manager des Télécommunications est nommé Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP).

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 29 FEV. 2020



 Le Ministre des Postes
et Télécommunications
Le Ministre
R. C. A.

Justin GOURNA ZACKO


 Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
Premier Ministre
LE DIGESTE - TRAVAIL

Firmin NGREBADA

Le Président de la République,
Chef de l'Etat


 République Centrafricaine
Le Président

Pr. Faustin Archange TOUADERA